

## **Soutien aux entreprises : Quel est le rôle ESSENTIEL des experts-comptables ?**

« *Nous avons pour habitude de dire que l'expert-comptable est en quelque sorte le médecin généraliste de l'entreprise. Cette définition prend tout son sens aujourd'hui, à l'heure où une crise sanitaire et économique majeure frappe le pays* » explique Odile DUBREUIL, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables Rhône-Alpes.

### **Les experts-comptables aux côtés des chefs d'entreprise**

Les 2 200 experts-comptables ainsi que les 12 000 collaborateurs de la région Rhône-Alpes, qui accompagnent quotidiennement les chefs d'entreprise, sont d'autant plus mobilisés depuis le début de la crise.



« *Cette situation démontre que les dirigeants comptent VRAIMENT sur nous. Notre rôle est de sauver les entreprises et nous ferons tout pour cela ! Nous sommes les alliés privilégiés des chefs d'entreprise qui nous sollicitent tous les jours pour savoir comment gérer l'impact de cette crise, sur leurs entreprises, sur leurs salariés. Ils ont besoin que nous fassions bloc, ensemble, pour agir au mieux. Notre rôle de conseil n'a jamais été aussi solide qu'en ce moment* » précise Odile DUBREUIL.

Rappelons que l'expert-comptable est d'abord un EXPERT ! Son travail ne se limite pas à tenir la comptabilité de ses clients et son rôle va bien au-delà de ses missions traditionnelles d'élaboration et d'attestation des comptes. Son implication permanente au côté des dirigeants lui confère le rôle de CONSEILLER généraliste essentiel pour les accompagner dans la gestion, définir des choix commerciaux, les orienter sur les investissements, les aider à anticiper ou prévenir les éventuelles difficultés et, surtout, à prendre les bonnes décisions.

### **Exercice Illégal de la profession**

« *En cette période de crise, j'invite tous les chefs d'entreprise à une extrême vigilance. En effet, il est très important de rappeler que seul un expert-comptable inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables est habilité à tenir la comptabilité d'une entreprise.*

*La profession d'expert-comptable est une profession réglementée, soumise à un code de déontologie et à des normes professionnelles. En faisant appel à un comptable illégal non inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables, vous mettez en danger votre entreprise. En effet, celui-ci n'est soumis à aucune obligation de couverture par une assurance de responsabilité civile professionnelle. Pour vérifier que l'expert-comptable est bien inscrit à l'Ordre des Experts-Comptables, RDV sur l'annuaire de la profession : <https://www.experts-comptables.fr/annuaire/> » précise Odile DUBREUIL.*

### **Honoraires des experts-comptables**

« *J'en profite également pour rappeler que les honoraires des experts-comptables ne sont pas réglementés mais qu'ils sont la JUSTE contrepartie d'un travail fourni. De nombreuses facilités de règlement ainsi que des accords peuvent être trouvés pour faire face à cette crise qui touche également, ne l'oublions pas, les cabinets d'expertise comptable.* » précise Odile DUBREUIL.

**LE CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES RHONE-ALPES**

L'Ordre est l'institution professionnelle qui regroupe l'ensemble des experts-comptables de la région Rhône-Alpes. Il contribue notamment à la défense et à la régulation de la profession, au respect de la déontologie et des règles professionnelles. Il accompagne également les experts-comptables dans le règlement des litiges et assure la promotion de la profession. Il veille à la protection des tiers en assurant la mission de service public qu'est la répression de l'exercice illégal.

[www.experts-comptables-aura.fr](http://www.experts-comptables-aura.fr)

---

**Contact presse**

Alexandra BRUN - [a.brun@oecra.fr](mailto:a.brun@oecra.fr) - 04 72 60 26 26